



DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU MOIS DE MARS 2024

Une fillette violée en commune et province Muramvya

En date du 5 mars 2024, vers 19 heures, sur la colline Mpehe, commune et province Muramvya, N.M âgée de 15ans, élève en 6^{ème} année à l'ECOFO Mpehe, commune et province Muramvya a été violée par Cassien Ntakirutimana âgé de 33 ans, veilleur de nuit chez Gaspard Nzosaba, militaire en pension, marié et membre du parti CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, la victime était passée à côté d'une boutique veillée par Cassien, pendant qu'il n'y avait personne à côté, celui-ci l'a appelée et l'a menacée que si elle n'accepte pas de coucher avec lui, il la poignarderait. Selon les mêmes sources, la fille est arrivée à la maison en pleurant et a raconté à sa mère ce qui s'était passé. La mère a appelé d'urgence les voisins qui ont ligoté le présumé auteur et l'ont amené à la police à Muramvya pendant que la victime était amenée à l'hôpital de Muramvya. Le lendemain, Cassien a avoué les faits devant Adjudant-chef Fabien Nimpagaritse, OPJ, disant qu'il a couché avec la fille après consentement. Le présumé auteur a été incarcéré au cachot de police de Muramvya.

Une fillette violée en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural

En date du 12 mars 2024, vers 18 heures, sur la colline Bubaji, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, Abel Niyonzima, âgé de 58 ans, veilleur à l'ECOFO Bubaji, membre du parti CNDD-FDD, a violé C.K, âgée de 8 ans, élève à l'ECOFO Bubaji. En effet, l'enfant était en train de chercher du bois de chauffage dans le champ de caféiers situé tout près de l'école et ce veilleur est venu et l'a violée. La victime a été soignée au CDS Matara tandis qu'en date du 13 mars 2024, le présumé auteur a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du poste de police de la commune Nyabiraba.

Une femme violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 mars 2024 indique qu'en date du 8 mars 2024 sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge, pendant la nuit, A. N,

âgée de 24 ans a été violée par Jean Bosco Bigirimana, âgée de 28 ans, son beau-frère. Selon des sources sur place, le présumé auteur a profité de l'absence de son grand-frère pour commettre le forfait en entrant dans la maison et l'a intimidée puis l'a violée. La victime a été conduite au centre Humura de Rumonge puis transférée à l'hôpital de Rumonge. Le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Une fillette violée en commune Muhuta, province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mars 2024 indique qu'en date du 9 mars 2024, 19 heures, sur la colline Rutongo, commune Muhuta, province Rumonge, K.M, âgée de 6 ans, a été violée par Kelly Niyogushima, âgé de 27 ans, élève au Lycée Rutongo. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu quand les parents avaient envoyé l'enfant pour chercher les crédits de recharge de téléphone et le présumé auteur l'a violée dans sa boutique et il l'a interdite de ne rien dire. C'est par après que sa maman l'a remarqué à travers sa démarche puis l'a conduite à l'hôpital de Kabezi, dans la province de Bujumbura rural en date du 11 mars 2024. Le présumé auteur a pris le large.

Une fille exploitée sexuellement en commune Gitanga, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 mars 2024 indique que sur la colline Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana, G.N, âgée de 18 ans, a abandonné l'école en 6^{ème} année pour avoir mis au monde mais Jean Blaise Mugisha, âgé de 22 ans, élève en 2^{ème} Langues au Lycée communal Kinzanza, qui l'a enceinté, ne l'a pas reconnue. Selon des sources sur place, G.N, a été engrossée par Jean Blaise Mugisha dans la maison de Gabriel Nduwumwami, ex-vétérinaire. Après avoir constaté qu'elle est tombée enceinte, la fille l'avait annoncé à Jean Blaise et ce dernier a nié totalement tout en la promettant qu'il va l'aider pour ne pas être arrêté. Pour le moment, la fille demande l'inscription de l'enfant par Blaise et ce dernier a refusé et G.N, a été orientée chez les notables collinaires pour écoute.

Une femme tuée par son mari en commune Kigamba, province Cankuzo

En date du 16 mars 2024, vers 11 heures, sur la colline Kibungo, commune Kigamba, province Cankuzo, Fébronie Mukeshima, cultivatrice, âgée de 35 ans, a été tuée à l'aide d'une machette par Félix Nduwimana, son ex-mari. Selon des sources sur place, ce dernier avait quitté la famille en laissant sa femme et leurs cinq enfants pour chercher du travail en Tanzanie. Febronie, femme de Félix, a cherché du travail pour faire nourrir ses enfants dans le voisinage où il a noué des relations amoureuses avec un ouvrier de son patron et est tombé enceinte de cet ouvrier.

Selon les mêmes sources, quand Fébronie était dans un champ de haricot en train de travailler, son ex-mari est arrivé et lui a coupé à maintes reprises avec la machette que la victime avait jusqu'à mourir. A ce moment la victime était seule tandis que d'autres ouvriers étaient parti à la recherche de petits arbres pour faire du support aux haricots.

De retour, ils ont trouvé la femme morte et le présumé auteur était non loin de ce lieu. La police l'a arrêté et en date du 17 mars 2024, le présumé auteur a été transféré au cachot du commissariat provincial de police de Cankuzo. La dépouille mortelle de la femme assassinée a été conduite à la morgue de l'hôpital de Cankuzo. Le procès en flagrance était programmé pour le 20 mars 2024 au

TGI Cankuzo.

Une femme violée en commune Bweru, province Ruyigi

En date du 18 mars 2024, vers 12 heures, V.M., de la colline Nkanda, zone Kayongozi, commune Bweru, province Ruyigi, a été violée au centre de santé des Franciscains de Kayongozi par nommé Yambayamba, congolais, opérateur de l'échographie. Selon des sources sur place, la victime est sortie de la chambre de consultation en sanglotant avec son caleçon dans ses mains. Après cette violence, les collègues du présumé auteur ont contacté la police proche du centre médical et a arrêté le présumé auteur et l'a conduit au cachot du poste de police de Kayongozi en attendant le transfert au commissariat de police de Ruyigi.

Une fille violée en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date de 10 mars 2024, vers 18 heures, sur la colline Buhoro, commune Bwambarangwe, province Kirundo, D.N, âgée de 14 ans, élève à l'ECOFO Buhoro en 5^{ème} année a été violée par J.M Nzeyimana alias Mishoro, âgé de 40 ans, cultivateur, membre du parti CNL.

Selon des sources sur place, la victime a rencontré le présumé auteur quand elle venait de la fontaine pour puiser de l'eau et l'a intimidé à l'aide d'une machette, l'a retiré du chemin et l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été sauvée par les passants et le présumé auteur a pris le large.

En date du 11 mars 2024, le présumé auteur a été arrêté par le comité mixte de sécurité quand il essayait de fuir vers la commune Giteranyi. Pendant l'interrogatoire par la police, le présumé auteur a avoué l'acte et a dit qu'il était ivre. En date du 15 mars 2024, le présumé auteur a été acheminé à la PJ Kirundo et la victime a reçu une assistance médicale à l'hôpital Mukenke. Signalons que la victime présente des signes de troubles psychiques.

Une fille violée en commune Ntega, province Kirundo

En date du 8 mars 2024, vers 22 heures, sur la sous colline Rwimvubu, colline Kinyovu, commune Ntega, province Kirundo, S.N, âgée de 17ans, travailleuse du cabaret, a été violée par Jean Marie Habimana, âgé de 34 ans, commerçant, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'en enfermé dans le bistrot et l'a violée. Selon les mêmes sources, Prosper Rudatinya, son voisin est venu au secours après avoir entendu les cris de la victime mais Habimana à refuser d'ouvrir la porte mais a fini par ouvrir. Le présumé auteur s'est justifié en disant qu'il faisait du contrôle et a trouvé que S.N avait eu des manquants.

Le présumé auteur a été conduit à la station de police de la commune Ntega. Le rapport médical a prouvé que la victime a été violée et a reçu une assistance médicale au CDS Mugendo.

Une fillette violée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 17 mars 2024, vers 19 heures, sur la colline de Bukeye, commune Nyanza-lac, province Makamba, C. N, âgée de 4ans a été violée par Jean de Dieu Mugisha, âgé de 15 ans, voisin, originaire de la colline Gitaba, zone Gishiha, commune Vugizo, province Makamba. Selon des

sources sur place, l'incident a eu lieu au domicile de ses parents et la victime et présumé auteur étaient des voisins. Le présumé auteur avait quitté la famille pour aller chercher de l'emploi au centre urbain de Nyanza-lac. L'expertise médicale a été exécutée sous l'ordre de l'OPJ Anatole et a confirmé ce viol. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Makamba.

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 18 mars 2024, sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge, I.N, âgée de 14 ans, a été violée par Emmanuel Niyomwengere, âgé de 21 ans, agriculteur. Selon des sources sur place, le présumé auteur a rencontré la victime qui était allé garder le champ de riz puis l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Magara puis au centre Humura de Rumonge pour bénéficier des soins médicaux tandis qu'Emmanuel a été arrêté lendemain et incarcéré au cachot du commissariat de Rumonge.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 mars 2024 indique qu'en date 17 mars 2024, sur la colline Kagongo, commune et province Rumonge, A. N. I., âgée de 3 ans et 6 mois, a été violée par deux autres enfants dont deux frères Egide Bitangimana âgé de 10 ans et Joël Irumva âgé de 5ans. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge pour bénéficier des soins.

Une femme blessée en commune Vumbi, province Kirundo

En date du 16 mars 2024, vers 19 heures, sur la colline Kiziba, commune Vumbi, province Kirundo, Sophie Murerangondo, mère de 3 enfants, membre du parti CNDD-FDD, a été blessée à coup de machette par son mari, Jean Nduwayo, membre du parti CNDD-FDD, pour avoir empêché son mari de vendre toute la récolte de maïs. Selon des sources sur place, des malentendus entre ce couple sont à l'origine de cette tentative d'assassinat perpétrée. Selon les mêmes sources, après le forfait, le présumé auteur a pris le large.

Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 25 mars 2024, vers 23 heures, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, Léonidas Hakizimana, âgé de 58 ans, a été attrapé par la police étant avec G.N, âgé de 15 ans. Selon des sources sur place, les deux étaient endormis à l'usine de café de Munkaze à côté des machines. G. N a dit aux policiers que ça fait une semaine qu'elle est avec Hakizimana et qu'elle a quitté sa famille et qu'elle dort où elle arrive. Selon les mêmes sources, la police a téléphoné la femme de Léonidas qui était sur la colline Muhweza, commune Kayanza et celle-ci a dit que son mari en question a fui car il y'a un mandat d'arrêt qui le cherche accusé de trafic d'être humain. La police a pris la décision d'amener les deux au commissariat de police de Kayanza. A l'issue des enquêtes, G.N a avoué qu'elle a été abusée sexuellement à maintes reprises par Hakizimana, lui promettant un travail à Bujumbura.